

Les symboles et logos du recyclage

De nombreux symboles et logos associés au recyclage, fleurissent sur les emballages et les produits de notre vie quotidienne, jusqu'à former une nébuleuse de signes difficiles à comprendre. En effet, certains par leur présence de longue date ou la qualité de l'information qu'ils donnent, sont de véritables repères. D'autres sont plus obscurs.

Voici les symboles vous présentant l'essentiel en la matière :



Symbole de l'Eco-organisme EcoEmballage. Il indique que l'entreprise productrice de l'emballage s'est acquittée d'une redevance auprès d'EcoEmballage. Si le symbole est connu de tous, il est souvent mal interprété.



Le ruban de Möbius

Symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il indique que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable, mais pas qu'il est recyclé ou qu'il le sera.



Symboles qui précisent que l'emballage ou le produit est fabriqué avec des matières recyclées. Ils indiquent également à quel taux s'élève la matière recyclée.



Tidy Man

Symbole nous rappelant une règle de bon sens : les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie public ou dans la nature.



Poubelle Barrée

Symbole indiquant que le déchet doit être collecté par une filière spécifique et ne doit pas être jeté dans une poubelle classique.



Triman

Symbole théoriquement obligatoire sur tous les emballages et produit recyclable depuis janvier 2015. Il signifie que le produit est recyclable et qu'il doit être trié.



Symbole précisant la matière qui compose notre emballage (ici PET = Polyéthylène Téréphtalate). Les plus communs sont les plastiques (1 à 7) mais il en existe 99.



Symbole pour le verre recyclable (bouteilles, flacons, bocaux et pots).



Symbole pour l'aluminium, qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.



Symbole pour l'acier, qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être recyclé.



Symbole d'un Ecolabel présent sur les matières fibreuses (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.



Symbole d'un Ecolabel présent sur les matières fibreuses (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.



Symbole indiquant le pourcentage de matière recyclée présente dans le papier.



Symbole français indiquant que l'imprimeur respecte certaines normes environnementales comme l'élimination conforme des déchets dangereux, la non utilisation de produits toxiques.



Symbole de l'Ecolabel français géré par l'AFNOR et répondant à certains critères de l'ISO.



Symbole de l'Ecolabel européen obtenu par un produit répondant à certains critères garantissant le respectueux de l'environnement, de sa production à son recyclage.



Symbole de l'Eco-organisme gérant la collecte et le traitement des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE).



Symbole de l'organisme de reprise et de recyclage des emballages ménagers papier-carton issus des collectivités et certifiant une valorisation de l'emballage.



Symbole de l'Eco-organisme gérant le recyclage des papiers.

Le meilleur moyen de ne pas s'y perdre reste encore de prendre le temps de regarder ses emballages et de réfléchir sur le geste à faire.

Attention un produit recyclable ne signifie pas que c'est un produit recyclé, ni même qu'il le sera.